



PLAN D'ACTION 2016-2019
à l'égard des personnes handicapées

BILAN 2016-2017

Bilan des mesures réalisées entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017

Axe 1 : Les lieux de services et de travail et les mesures d'urgence

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Bilan 2016-2017
Accessibilité aux bâtiments	Respecter les normes d'accessibilité aux bâtiments	1.1 Faire les démarches nécessaires auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin qu'elle corrige les situations jugées problématiques relevées par le Service des ressources matérielles ou signalées par le personnel ou la clientèle du Tribunal.	Le Service des ressources matérielles n'a relevé aucune situation problématique à porter à l'attention de la SQI. Toutefois, il a interpellé deux fois les responsables des édifices de Montréal et de Valleyfield pour qu'ils rendent accessibles aux personnes handicapées leurs entrées durant la période hivernale.
Aménagement des lieux	Adapter les postes de travail	1.3 Adapter, aménager, au besoin, les postes de travail et fournir les équipements nécessaires.	Aucune demande n'a été reçue pendant le présent exercice.

Axe 2 : Les moyens de communication, les documents et les services

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Bilan 2016-2017
Accessibilité aux services	Permettre aux personnes handicapées un meilleur accès aux services du Tribunal	2.1 Fournir gratuitement les services d'un interprète qualifié (gestuel) aux personnes handicapées qui en font la demande lors d'une conciliation ou d'une audience tenue au Tribunal.	Les services d'interprètes qualifiés ont été offerts à quatre reprises, lors d'audiences.
		2.2 Rendre compte, en vertu de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> , du nombre de plaintes à ce sujet.	Aucune plainte reçue.
		2.3 Réitérer notre engagement à l'égard des personnes handicapées dans notre déclaration de services aux citoyens.	Action réalisée.
Produits adaptés aux personnes handicapées	S'informer auprès de fournisseurs des équipements adaptés aux personnes handicapées	2.5 Sensibiliser et s'assurer, au moment de l'achat ou de la location de biens, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte.	Aucune sensibilisation n'a été faite auprès des fournisseurs.

Axe 3 : La gestion des ressources humaines et la sensibilisation du personnel

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures	Bilan 2016-2017
Embauche et maintien à l'emploi	Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées	3.1 Informer les gestionnaires de l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Action reportée.
Méconnaissance des enjeux, des difficultés et des besoins des personnes handicapées	Sensibiliser le personnel aux besoins des personnes handicapées	3.3 Organiser des activités de sensibilisation à l'intention du personnel sur les enjeux, les difficultés et les besoins des personnes handicapées dans le contexte du monde du travail, notamment au moyen de capsules d'information ou de capsules vidéo diffusées dans l'intranet.	Diffusion d'un article dans les intranets faisant la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Diffusion du témoignage d'une employée du Tribunal vivant avec un handicap visuel.

Adoption et diffusion du bilan

Le bilan 2016-2017 a été adopté par la présidente du Tribunal administratif du travail le 26 mai 2017.

Le bilan sera diffusé sur les sites Web et intranets du Tribunal afin de le rendre accessible au personnel et au public.

Le bilan a également été transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Pour nous joindre

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions concernant le Plan d'action 2016-2019 à l'égard des personnes handicapées, ainsi que les demandes de services offerts aux personnes handicapées par le Tribunal, peuvent être adressés à :

M^{me} Juniole Icart
Coordonnatrice des services aux personnes handicapées
Tribunal administratif du travail
500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 17.401
Montréal (Québec) H2Z 1W7
514 864-1923
juniole.icart@tat.gouv.qc.ca